BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances. Deces inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

John W. Kilbourne à Mahala E. Browne; H. Smart à Henrietta Reed; Walter Bontenette à Annie Parker; Buford Meyers à Pauline Townsend; Chas La Mere à Margaret Barba; B. H. Vaus à Louisa Kay; Jas Freeman, Jr, à Mary Jones; Ernest Johnson à Edna Butler; Abraham H. Rabinowitz à Ethel Gumelsky.

NAISSANCES.

Mmes Michell Broadway, un garçon; Ursin Wheeler, une fille; Lee Robinson, une fille; J. A. Hooper, un garçon; Wm Schlumbrecht, une fille; Wm Flair, une fille; G. T. Lundberg, un garçon; Hy Miller, une fille; Jos. A. Vath, un garçon; Vincenti Manguno, un garçon; Andrew Raabe, une fille; Fred Stornes, un garçon; W. J. Stone, un garçon; Sam Stump, un garçon; Sam McKinzy, une fille; Tomey Gennaro, un garçon; René H. Vienne, un Thos Montgomery, une fille; René A. Freret, un garçon.

DECES.

Katie Kogel, 17 ans, 3310 Oak; Jos B. Cienasso, 71 ans, 3016 Erato; Hippolyte Garrot, 50 ans, 905 Decatur; Vve Barbara Hatemicht, 74 ans, 2513 Royale; Louis R. Drouet, 6 ans, 1214 Ste-Anne; Marie C. Villarubia, 18 mois, 2528 Dumaine; Fred Kohn, 58 ans, 2823 Bourbon; Richard Maloney, 6 mois, Bogalusa, Louisiane; Félicie A. Fillher, 7 jours, Seconde et Howard; Wm Rizzo, 51 ans, Hôpital de Charité; Charlotte Tumba, 6 ans, Hôpital de Charité; Joseph E. Vigo, 24 ans, 2933 Grande Route St-Jean; Irwin Smith, 9 ans, Alva et St-Claude; Ernest Brown, 62 ans, 514 Céleste; Hattie Williams, 24 ans, 2903 Mempomene; Henry Smith, 48 ans, 3244 Annonciation; James J. Swanton, 55 ans, 1815 Poydras.

TRIBUNAUX.

I.—COUR CIVILE DE DISTRICT.

Beauregard V. Redmond vs Chas Bube, réclamation de $150.02 sur des billets.

The Albert Weiblen Marble & Granite Co. vs The Leland Co, attachement de $927.95.

Illustrated Postal Card & Novelty Co vs Sidney Loth, réclamation de $127.40 sur un compte courant.

Security Bldg & Loan Assn vs James J. Gazin, procès exécutif de $1,460.

Hunt, Hill & Betts vs Chas C. Buck, réclamation de $225 sur des billets.

Aug. F. Terry vs Julius J. Terry, réclamation de $350 sur des billets.

Demande d'émancipation

John F. Casey.

Robert A. Hicks vs Jno. H. Heslin, réclamation de $1,200.

Delphine Kramer vs Wm. H. Larsen, séparation de corps et de biens.

Joseph Sacco vs Yazoo & Miss. Valley R. R. Co, action en dommages de $507.37.

Succession ouverte

James Hogan.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions.

I. J. Soulé, violation de l'acte les de 1911; Will Harris, larcin; George Anderson, usage d'opium; Angèle Livelli, vol; John Grosch, objets volés en sa possession; Chas T. Kramer, Adam Muller, homicide; J. E. Drebbins, fugitif; Nick Serey, attaque à main armée.

Condamnations:

Henry Vinot, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours de prison; Hy Huey, vagabondage, 3 mois de prison.

Affaires abandonnées:

Mme Frank Adams, objets volés en sa possession; Joseph Owen, achat d'objets volés; Cecil F. Potts, meurtre; Jean Demas, meurtre.

Ventes inscrites au bureau d'allocations.

Ville de la Nouvelle-Orléans à Mme Mamie Moner, 2 lots de terrain, Dumaine, Gayoso, Dupré Ste Anne, $72.16.

Alphonse Billiet à Dixie Homestead Assn, terrain, Grande Route St-Jean, White, Crête et Florida, $3,600.

L'acquéreur à Mme Edward P. Bel, même propriété, $3,000.

Soma Realty Co à Veuve Percy Joseph, 3 terrains, Caffin, Flood, Galvez et Miro, $551.

Hugh J. Roche à Linson R. Evans, 1/2 int. terrain, Cadiz, Martin, Jena et Claiborne, $270.

Walter C. Kent à Chas E. Gibert, trois terrains, Sycamore, Panola, Audubon et Claiborne; deux terrains, Audubon Sycamore, Panola et Broadway, $4200.

Veuve et héritiers de G. Peres à Charles Dorn, un terrain, Rempart, Girod, Saratoga et Lafayette, (ratification).

Chas B. Genin à Acme Homestead Assn, portion, Kerverec, Marais, Vinéré, Esplanade, $2,200.

L'acquéreur au vendeur, même propriété, $2,200.

Mlle Angèle M. Bouvard à Louisville & Nashville R. R. Co., terrain, Vertue, Champs-Elysées, Magistrat et Marigny, $500.

FAITS DIVERS.

Le procès du caissier Wulff est fixé au 28 novembre.

Herman Wulff, l'aide-caissier de la Banque Commercia-Germania arrêté le mois dernier sous l'inculpation d'avoir détourné $20,000 de la caisse de cette institution, sera traduit en jugement le 28 novembre devant la Cour criminelle de District, section B.

La date du procès a été fixée hier par l'avocat de district Adams.

DISPARITION.

Une dame Alfaro, domiciliée 1012 rue Magasin, a prié la police hier matin, d'opérer des recherches en vue de découvrir les traces de sa fille Ophelia, âgée de 24 ans, qui a disparu du domicile paternel depuis dimanche matin.

La jeune Ophelia au moment de sa disparition portait un complet tailleur noir, un chapeau bleu garni de plumes de même couleur.

En sortant de chez elle, elle avait déclaré à sa mère qu'elle se rendait à l'église et depuis lors on ne l'a pas revue.

COLLISION.

Hier après-midi, vers quatre heures, une collision s'est produite à l'angle des rues Iberville et Dauphine entre le car No 57 de la ligne du Bayou St-Jean et une automobile dans laquelle se trouvaient Barney Riley et Paul Riger. Les deux hommes ont été jetés à terre mais ont échappé sans blessure. Les dommages ont été insignifiants.

INCENDIE.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier après-midi vers une heure, dans un cottage rue St-Roch, près Claiborne, occupé par Wm. H. Erwin, un épicier. La bâtisse appartenant à L. E. Conrad, a subi des dommages d'environ $200.

PETITES ANNONCES.

Sans médicaments. Guérison Rhumatisme Douleurs, toutes maladies. Ecrire Dr Leon, 1424 rue Saratoga. 27 sept—mer ven dim—2m

Français honnête, sobre, parlant anglais demande position ville, contrée, famille privée, couvent. Références. Emile Lamotte, 835 rue St-Louis. 19 nov—

Ouverture de la Convention des Banquiers Américains.

DISCOURS DE L'EX-SENATEUR ALDRICH.

La trente-septième Convention annuelle de l'Association des Banquiers Américains a été ouverte hier matin dans la grande salle de l'Athenaeum, rue St-Charles. Deux mille délégués environ, rangés par états, occupaient les sièges réservés. Un public nombreux, dans lequel prédominait l'élément féminin se pressait dans les galeries.

Il était exactement 10:40 heures lorsque le président de l'association, M. F. O. Watts, de Nashville, a appelé les délégués à l'ordre, exposant en quelques mots le but de la convention.

M. Watts céda la parole à Monseigneur James Blenk, archevêque de la Nouvelle Orléans, qui dans une courte, mais éloquente prière, appela la bénédiction du ciel sur les travaux de l'assemblée, puis le gouverneur Sanders, au nom de l'Etat de la Louisiane, souhaita la bienvenue aux délégués.

Deux autres discours de bienvenue furent encore prononcés, l'un par le maire Behrman, au nom de la ville de la Nouvelle-Orléans, l'autre par M. R. M. Walmsley, président de la Chambre des Compensations de notre ville, au nom des banquiers de la Nouvelle-Orléans.

M. Myron T. Herrick, président de la Société d'épargnes de Cleveland et ancien gouverneur de l'Ohio, a répondu au nom des délégués à ces souhaits de bienvenue, remerciant les autorités, les banquiers et la population de la Nouvelle-Orléans en général, pour la cordialité de l'accueil fait aux membres de l'Association dans la Cité du Croissant.

"Votre hospitalité est particulièrement agréable lorsqu'on arrive du Nord glacial, car le temps lui-même semble avoir voulu se mettre de la partie pour nous fêter", a dit l'ex-gouverneur Herrick.

Le président, M. Watts, a donné ensuite lecture de son rapport annuel rappelant les progrès accomplis dans le courant des douze derniers mois par l'Association.

En terminant son discours qui a été très applaudi, M. Watts a présenté à l'assemblée l'ex-sénateur Aldrich en ces termes: "Je vous présente l'hôte d'honneur de notre Association."

Le discours de M. Aldrich, très attendu par tous les délégués, a été écouté avec la plus grande attention, et les principaux passages en ont été soulignés par de vifs applaudissements.

Voici en substance comment s'est exprimé l'orateur:

"Au nombre des importantes tâches assignées à la Commission Monétaire Nationale se trouve celle d'établir un projet qui permettra à ce grand pays, dans l'intérêt de tout son peuple, d'obtenir cette immunité dont les autres grandes nations commerciales jouissent depuis un siècle en lui évitant les résultats désastreux des paniques monétaires.

Tous ceux qui ont intelligemment étudié ce sujet s'accordent à reconnaître que pour obtenir ces résultats nous devons pourvoir à une meilleure organisation du crédit, à une reconstruction complète de notre système et de notre méthode de banque.

"La faillite de notre système monétaire peut largement être attribué aux causes suivantes:

1. A notre inaptitude à exercer cette coopération effective des banques qui est nécessaire pour protéger les intérêts publics, aussi bien que les leurs en temps de crise.

2. Aux limites et restrictions imposées par des lois anciennes et caduques en ce qui concerne l'usage de la réserve monétaire, et

3. A un système défectueux et non scientifique de notre émission de billets de banque.

"Je me propose aujourd'hui de discuter brièvement quelques-uns des points saillants du projet visant à remédier à ces défauts et empêcher les faillites par l'organisation d'une Association Nationale de Réserve.

"Il est proposé d'organiser les banques du pays en associations locales, et celles-ci en associations de district, chacune avec ses fonctions distinctes et son autonomie propre et finalement d'organiser toutes ces associations de district en une Association Nationale de Réserve.

"L'organisation projetée ne sera pas une banque, mais une union coopérative de toutes les banques du pays pour des buts définis et avec des fonctions très limitées et clairement définies. C'est, en somme, une extension ou une évolution de l'idée des chambres de compensation pour subvenir aux besoins et aux réquisitions de tout le pays.

"Le projet d'organisation comprend des articles positifs:

1. Pour maintenir l'intégrité et l'indépendance des banques existantes—Banques d'Etat et Nationales. La nouvelle organisation tout en étant indépendante du système existant, y sera en quelque sorte superimposée. L'Association projetée ne sera pas une banque et ne sera pas une concurrente en aucun sens des banques existantes. Les affaires domestiques resteront strictement confinées aux banques et au gouvernement.

2. Elle pourvoira clairement à une égalité de privilèges et d'avantages envers toutes les banques, grandes ou petites, quel que soit l'endroit où elles sont situées.

3. Elle pourvoira à l'égalité du taux d'escompte ou de réescompte pour toutes les banques, et ces taux seront uniformes dans tout le pays. Ceci aura, espère-t-on, pour effet d'assurer des taux réguliers et raisonnables partout.

4. Son organisation sera d'une forme et d'un caractère tels qu'elle empêchera avec efficacité le contrôle de ses opérations par des influences politiques, locales ou nationales.

5. Tous les moyens seront pris toutes les sauvegardes adoptées pour empêcher, hors de question, la possibilité de son contrôle par des corporations ou combinaisons financières ou autres, par tout individu ou combinaison d'individus de Wall Street ou d'ailleurs, pour des motifs égoïstes ou coupables.

6. Le principe dominant en sera la coopération et non la centralisation. Nous sommes persuadés que nous ne pouvons pas adopter ou adapter à notre usage une organisation comme les banques Centrales d'Europe ou la Seconde Banque des Etats-Unis.

"Parmi les principaux articles du projet destiné à remédier aux défauts et à guérir les maux existants, citons:

1. L'assurance de maintenir une réserve adéquate par l'association et ses membres, avec des articles tels pour l'escompte et l'émission des billets qui permettront à l'organisation de répondre promptement en tout temps aux demandes de crédit normales ou extraordinaires sans danger.

2. De pourvoir à la concentration de réserves d'argent comptant de toutes les banques pour être employées à aider ou supporter une d'entre elles dans le besoin. Des réserves disséminées ont été reconnues inutiles dans les moments pressants. Les balances en dépôt à l'Association de Réserve seront comptées comme des réserves légales.

3. D'autoriser l'association à réescompter par ses subsidiaires de district, sous un contrôle local, le papier commercial d'un caractère défini pour les banques individuelles.

4. D'accorder à ces dernières banques des facilités pour augmenter leur réserve.

5. D'autoriser l'Association de Réserve à fixer le taux de l'escompte, qui doit être uniforme dans tout le pays.

6. De donner à l'Association de Réserve le pouvoir de protéger ses propres réserves en lui permettant ainsi d'accomplir en tout temps sa plus importante fonction, celle de soutenir le crédit des communautés et du pays.

Dans ce but l'Association sera requise de garder son actif sous une forme toujours liquide, et ses réescomptes et placements ne pourront être qu'en papier ou valeurs à court terme.

Afin de permettre à l'Association de renforcer ses propres réserves elle pourra, premièrement: attirer l'or des autres pays en avançant le taux de l'escompte; deuxièmement acheter ou emprunter de l'or; troisièmement acheter et vendre du change étranger par l'intermédiaire de ses membres constituants, de ses correspondants ou agents dans les pays étrangers.

"Un portefeuille bien rempli de billets étrangers à court terme a toujours été trouvé le moyen le plus efficace pour augmenter la réserve d'or d'un pays et empêcher l'exportation de son or dans les moments critiques.

"L'association projetée autoriserait aussi l'organisation de banques dans les pays étrangers pour aider à l'extension de notre commerce international.

"Les dividendes que l'association pourrait verser à ses actionnaires seraient limités à 5 pour cent, et le surplus du bénéfice net serait versé au Trésor des Etats-Unis en compensation des privilèges accordés.

"Il est estimé que le montant qui serait versé annuellement augmenterait les recettes du Trésor d'environ quinze millions."

M. Aldrich, avant de terminer, a encore exposé plusieurs des nombreux avantages que les banques du pays pourraient retirer de ce projet et a vivement engagé ses auditeurs à n'épargner aucun effort pour le faire aboutir.

La péroraison de ce discours a été saluée par de longs applaudissements, ce qui prouve que les banquiers américains, dans leur très grande majorité, sont acquis au projet de M. Aldrich.

AMUSEMENTS

THEATRE DE L'OPERA
JULES LAVOLLE Directeur
Jeudi Soir, 23 Nov., à 8 P. M.
Souscription No 45
"FAUST"
Opéra en 5 actes et 9 tableaux de Gounod
Samedi Soir MIGNON
PRIX: Soirée Exceptionnelle Galas: 50c à $1.00
Matinées: 25c à $1.00
Bureau du théâtre Ouvert de 10 à 5 au Magasin de Musique de Werlein, 605 rue Ste-Anne
22 nov—51

AMUSEMENTS

TULANE CE SOIR Et Toute la Semaine
Mercredi Matinée: 25 à 1.00
Soirée et Samedi Matinée: 50 à 1.50
Cohan & Harris Présentent le Plus Grand Succès de Broadway
GET RICH QUICK WALLINGFORD
Semaine Prochaine: Kitty Gordon
21 nov—51

CRESCENT CE SOIR Et Toute la Semaine
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi à 2
PRIX: Matinée: 15, 25, 35c
Soirée: 15, 25, 50, 75c
La Version Dramatique du Roman Bien Connu de Harry L. Stevenson
THE GOOSE GIRL
Semaine Prochaine: Mme Sans-Gêne
21 nov—51

Orpheum Phone Main 3321
Matinée Tous les Jours.
PRIX: Matinées: 10 à 50c
Soirées: 10 à 75c
"A NIGHT IN A TURKISH BATH"
M. GOLDEN ET SES TROUBADOURS RUSSES
"CORRALLED"
BURNHAM ET GREENWOOD
CLARK ET BERGMAN
FRED HAVILL Assisté par C. ABBATE
POPE ET UNO
ORCHESTRE AUGMENTE. VUES MOUVANTES
21 nov—51

Edition Hebdomadaire de "L'Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

DAILY MATINEE AND NIGHT PRICES 5 & 10c
SELECTED MOTION PICTURES
LAFAYETTE
FORMERLY THE SHUBERT
Change of Programme SUNDAY TUESDAY THURSDAY

Excursions du Dimanche à Bon Marché
Sur le New Orleans Southern & Grand Isle Railway Co.
Les trains partant d'Alger à 8 heures a. m. et arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.
J. S. LANDRY, Surintendant.
17oct—

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT
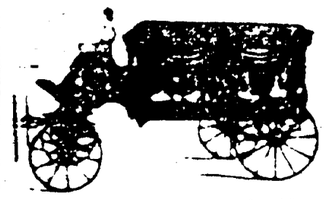
Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue ND Remparts
PHONE { HEMLOCK 408 / CANAL 2157

ACHETEZ—VENDEZ—LOUEZ
PROPRIETES MAISONS MEUBLES
J. G. DENIS
FONDS DE COMMERCE VILLAS Etc
PHONE MAIN 2157
427 VIGNIE BLDG

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Trois Editions Distinctes
Edition Quotidienne,
Edition Hebdomadaire,
Edition du Dimanche

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE:

EDITION QUOTIDIENNE
Pour les Etats-Unis, port compris:
$12 .. Un an | $6 .... 6 mois | $3 .... 3 mois
Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger port compris:
$15.15 .. Un an | $7.55 .. 6 mois | $3.80 .. 3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant le Samedi matin
Pour les Etats-Unis, port compris:
$3.00 .. Un an | $1.50 .. 6 mois | $1.00 .. 4 mois
Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger
$4.05 .. Un an | $2.05 .. 6 mois | $1.35 .. 4 mois
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

EDITION DU DIMANCHE
Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont leur droit. Les personnes qui veulent s'y abonner peuvent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX, ou ...par TRAITES SUR EXPRESS.

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
522 rue Bourbon.

Fornel, Ernest Justin
Geiké, Charles François
Larraufie
Pfeiffer, Henri
Teyssier, Mme Julie
Saillanger, Joseph
Vallée frères
20—190

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété de valeur amélionée du Troisième District
Sur la rue Feliciana.
(Dans Filet: rues Clonet, Urquhart et Villeré.)
James T. Montgomery vs Mme Catherine Isaacs, épouse de Frank J. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 97,089 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 décembre 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 524, borné par les rues Feliciana, Clonet, Urquhart et Villeré, lequel dit lot est désigné par le No treize, et mesurant trente-un pieds de face à la rue Feliciana sur cent dix-sept pieds quatre pouces et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

2° Une certaine portion de terre, contiguë au lot ci-dessus décrit, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet, comme le lot ci-dessus décrit, ledit lot est désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte passé par devant F. D. Charbonnet, notaire, le 8 avril 1899 et mesurant quinze pieds de face à la rue Feliciana, sur une profondeur de soixante pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Geo. Montgomery, avocat pour le demandeur.

17 nov—17 24 — déc 1 8 15 20 21

raichir les joues pâles de la malade.

—Levez-vous, commanda miss Ferguson. Venez vous appuyer avec moi au balcon.

Elle aida Valentine à se lever. Elle passa son bras sous le sien et la conduisit. Elles s'accoudèrent à la balustrade de pierre.

Il y avait bien longtemps que la jeune femme n'avait contemplé le spectacle si animé de la rue.

Sur la chaussée c'était un défilé ininterrompu de voitures et d'automobiles.

Sur les trottoirs, des hommes et des femmes montaient ou descendaient, d'une allure rapide et gaie.

Les platanes plantés le long du boulevard étaient couverts de jeunes feuilles d'un vert tendre.

Juin rayonnait dans la splendeur d'un bel après-midi.

Un réconfort vint à la malade de ce spectacle de jeunesse et de vie.

La chaleur de la journée ensoleillée pénétra son âme, chassa les idées de réclusion et de mort qui la hantaient depuis des mois.

Pourquoi ne connaîtrait-elle pas la joie de vivre, cette joie qu'elle lisait sur le visage des passants, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, qui défilaient devant elle?

Un couple tendrement enlacé descendait le boulevard. Ils allaient lentement, à petits pas, comme pour prolonger la promenade, comme pour mieux profiter de cette heure bénie.

Elle, mince et frêle, sous la jaquette bleue qui lui moulait la taille, sous le grand chapeau qui ne parvenait pas cependant à cacher la beauté de son visage et le rayonnement du bonheur qui l'illuminait.

Lui, grand et mince, l'air conquérant et protecteur, dominant d'un regard ému sa compagne.

Valentine songea qu'il lui serait doux de s'appuyer ainsi au bras de Georges!

Peut-être parviendrait-elle, un jour, à oublier auprès de lui les malheurs et la fatalité sans nom dont le sort l'accablait!

.....

Le lendemain, quand miss Ferguson arriva à son heure habituelle, Valentine n'était déjà plus la même.

Elle était habillée. Elle avait revêtu un costume de drap noir bordé de crêpe.

En la voyant, l'Anglaise éprouva une grande satisfaction.

—Comment allez-vous aujourd'hui, dit-elle en lui serrant la main.

—Je vais un peu mieux et je crois que je pourrai sortir.

—Il fait un temps superbe; le ciel est d'une limpidité d'orient et l'air si léger, si parfumé, que c'est un délice de respirer.

"Venez donc; nous irons jusqu'au bois de Boulogne, puis nous reviendrons par le parc Monceau.

La jeune femme posa une écharpe sur ses épaules et un chapeau muni d'un long voile sur sa tête.

Et appuyée au bras de la vieille gouvernante elle descendit.

C'était la première fois qu'elle sortait depuis les obsèques de M. Verdurel. La concierge s'empressant au-devant d'elle, se permit de se réjouir du meilleur état de sa santé, l'accompagna jusqu'à l'automobile qui attendait au bord du trottoir.

—Les deux femmes s'y installèrent.

Et la voiture légère et souple fila.

Par le boulevard de Courcelles, l'Arc de Triomphe de l'Etoile et l'avenue de la Grande Armée elle gagna le bois de Boulogne dont elle fit le tour.

Elle s'arrêta devant le lac.

L'Anglaise et Valentine descendirent un instant, s'approchèrent, comme autrefois, quand la jeune femme était enfant, du bord de l'eau où des cygnes glissaient majestueux dans leur robe blanche.

Elles firent quelques pas, puis remontèrent en voiture et rentrèrent par l'avenue du bois et le parc Monceau, où elles mirent pied à terre une seconde fois.

Elles traversèrent à pas lents le joli parc, un des endroits les plus verts et les plus délicieux de Paris.

Autour d'elles des enfants jouaient, pendant que les mamans et les bonnes assises sur les bancs tricotaient ou brodaient en bavardant.

Des amoureux échangeaient des propos à voix basse, assis à l'ombre des grands arbres peuplés de nids et remplis du ramage des oiseaux.

Loin, très loin, au bout d'une allée transversale, Valentine aperçut un jeune homme qui marchait lentement.

Elle ressentit un grand coup au cœur.

Elle s'appuya plus lourdement au bras de la gouvernante.

Sous son voile, ses yeux brillèrent d'un éclat plus vif.

Mais elle continua sa route, comme si rien ne s'était passé.

Le jeune homme imita sa prudence.

Lui aussi avait reçu un grand choc.

Mais il n'en manifesta rien.

Un peu de pâleur sur ses traits, c'est tout ce qui aurait pu déceler le trouble profond qui à ce moment le bouleversait.

Ils savaient l'un et l'autre que les plus grandes précautions s'imposaient à eux.

Ils étaient bien décidés à ne point se départir de cette prudence qui, suivant le proverbe, est la mère de la sûreté.

Valentine rentra chez elle, à la fois fatiguée et réconfortée.

La fatigue même qu'elle ressentait lui fut salutaire.

Elle mangea de meilleur appétit au repas du soir et la nuit, pour la première fois depuis de longs mois, elle dormit paisiblement.

II

Cette première sortie de madame Dormeuil fut un événement dans la maison.

Maurice en fut aussitôt averti par Louis, son valet de chambre et son âme damnée.

Déjà une certaine complicité unissait le maître et le domestique.

En dehors des fredaines et des aventures d'amour, où plusieurs fois, il avait joué un rôle, Dormeuil l'avait chargé, à plusieurs reprises, de surveiller le pavillon où habitaient les femmes et d'épier les faits et gestes de Lina et de la mère de Jean.

Le valet n'avait pas compris les raisons de cet espionnage.

Mais comme il avait l'âme d'un fripon, il avait rempli sa mission avec joie.

Il avait même fait plus qu'on ne lui demandait.

Quant à Valentine, il savait pertinemment que les relations entre les époux déjà très mauvaises depuis longtemps avant le décès de M. Verdurel, étaient depuis lors extrêmement tendues.

Aussi espionnait-il la jeune femme et s'exprimait-il sur elle en termes presque malveillants.

Madame Dormeuil ne paraissait plus dans la salle à manger.

Elle vivait dans sa chambre, et si les premiers jours après son malheur, elle avait permis à Maurice de lui rendre visite, elle avait refusé ensuite de le voir.

Trois fois, il avait essayé de forcer la consigne, mais chaque fois elle avait manifesté à sa vue une émotion telle que les domestiques eux-mêmes l'avaient prié de se retirer.

Chaque visite s'était terminée par une crise si violente qu'il avait été nécessaire d'appeler en toute hâte le médecin.

Ce n'était plus seulement de l'aversion, c'était une haine inexplicable, une répulsion de tout son être que la jeune femme éprouvait en présence de son mari.

Le médecin, un vieil ami de son père, venait la voir matin et soir. Il ne parvenait pas à s'expliquer cet état d'âme.

—Jamais je n'ai rien vu de pareil, disait-il. Jamais je n'ai vu une femme détester son mari au point de se trouver mal, rien qu'en l'apercevant.

Le docteur Mantelet déplorait cette situation. Il grondait affectueusement sa malade.

—C'est le médecin et l'ami qui vous parlent, mon enfant; mon affection pour vous me donne le droit de vous dire que vous avez tort.

—C'est plus fort que moi, docteur.

—S'il vous voyait traiter ainsi votre mari, votre père vous gronderait aussi.

—Ah! ne prononcez pas le nom de mon père lorsqu'il s'agit de mon mari!

—Pourquoi?

—Ce serait un sacrilège d'invoquer le souvenir du mort en faveur de cet homme....

—Mon enfant, je ne vous comprends pas. Votre état m'affligé et m'effraie. Je sais bien que votre mari a eu de grands torts et je comprends que vous les ressentiez d'autant plus, que privée subitement de l'affection d'un père, vous vous apercevez du vide que laisse sa disparition.

"Mais, croyez-moi, bien d'autres souffrirent ce que vous avez souffert. Faites-vous une raison. Il faut pour que la vie soit possible....

La jeune femme l'interrompit:

—Non, non, je ne veux plus le voir.

—Quelle enfant terrible vous faites!

—Dites-le-lui, docteur, et priez-le de me laisser en paix, de me laisser à ma douleur et à ma destinée. Voyez vous, quand je l'aperçois c'est comme si mon cœur s'arrêtait de battre, comme si l'air venait à me manquer.

"Je ne puis pas, je ne puis pas! c'est plus fort que moi!

Le médecin n'insista pas ce jour-là.

Mais il revint à la charge les jours suivants.

Il vit bientôt qu'il n'y avait rien à faire.

A continuer.